

<b>SÉANCE DU 2019-10-07</b>
-----------------------------

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 07<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU 07 octobre 2019**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 2019-09-03 et du 2019-09-04
3. Lecture et adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois.
5. Adoption du règlement 334-19
6. Adoption du règlement 335-19
7. Entente intermunicipale en loisir
8. Demandes d'aide financière
9. Entente intermunicipale pour l'achat d'une pelle mécanique
10. Demande du club des 50 ans et plus pour la location du gymnase de l'école le 30 novembre 2019
11. Offre de service MRC
12. Acquisition d'un GPS
13. Achat d'abrasifs
14. Mandat d'appel d'offre regroupé, collecte de matières résiduelles
15. Mandat Mallette pour embauche d'un directeur(trice) général (e)
16. Don
  - Commandite Halloween
  - La ressource
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions.
20. Levée de l'assemblée

2019-10-182

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2019-10-183

**2. Adoption du procès-verbaux du 03 et 04 septembre 2019.**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'adopter le procès-verbaux du 03 et 04 septembre tel que rédigé.

2019-10-184

**3. Lecture et adoption des comptes du mois**

9033-5696	402.41
ALLIANCE FORESTIÈRES NEMTAYÉ	567.52
ATELIERS LÉOPOLD DESROSIERS INC	107.52
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	82.80
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	956.50
CARQUEST PIECES D'AUTOS	241.60
COPIEUR PCM	593.57
DICOM EXPRESS INC.	16.20
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	122.22
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	711.42
ÉTUDE PIERRE BLIER, HUISSIER DE JUSTICE	331.59
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	55 494.98
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00
YVETTE GAGNON	250.00
GARAGE YVAN THIBAUT	28.72
GAZ BAR LINDA BÉRUBÉ	76.05
GROUPE ULTIMA INC.	796.00
GROUPE YVES GAGNON	32.05
HARNOIS ÉNERGIE	320.61
HYDRO QUEBEC	5 379.77
LABORATOIRE BSL	73.58
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	5 117.55
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	4.81
MACHINERIE THÉRIAULT INC.	13.74
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE	3 225.22
MESSER CANADA INC	16.04
NORTRAX QUÉBEC INC	11 353.11
PG SOLUTIONS INC	517.39
RCAP LEASING	204.66
RÉNO-VALLÉE INC.	44.26
SIGNEL SERVICES INC	976.03
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	17.24
TELUS	58.01
TRANSPORT DE LA MATAPÉDIA INC.	104.69
USINAGE FOURNIER INC.	2 196.02

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2019 pour un total de 103 602.96\$ et en autorise le paiement.

**4. Période de questions sur les comptes du mois**

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

2019-10-179

**5. Adoption du règlement 334-19**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand (règlement numéro 225 ) a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet

2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

**Considérant que** le conseil désire apporter diverses modifications à son plan d'urbanisme;

**Considérant que** le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

**Considérant qu'** un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2019;

**En conséquence**, madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'adopter le règlement numéro 334-19 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019-10-180

#### 6. Adoption du règlement 335-19

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

**Considérant que** la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption des règlements numéro 2018-07 et 201904 visant la modification du schéma d'aménagement révisé ayant entre autres pour effet de modifier certaines dispositions concernant les bâtiments d'élevage porcin et les résidences en milieu agricole;

**Considérant que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire apporter des modifications à son règlement de zonage et doit aussi y intégrer des dispositions aux fins de conformité au schéma d'aménagement ainsi qu'au plan d'urbanisme en cours de modification;

**Considérant qu'** aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

**Considérant qu'** un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2019;

**En conséquence**, madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le règlement numéro 335-19 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019-10-181

#### 7. Entente intermunicipale en loisir

**Attendu que** la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**Attendu que** les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Lac-au-Saumon désirent présenter un projet d'entente intermunicipale de loisir par l'engagement d'une ressource en loisir

**Attendu que** la municipalité de Saint-Léon-le-Grand confirme son engagement de payer sa part des coûts du projet

**En conséquence** madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'adhérer au projet d'entente

intermunicipale de loisir avec la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'embauche d'une ressource en loisir;

D'autorisé le dépôt d'un projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

De nommer la municipalité de Lac-au-Saumon organisme responsable du projet;

**2019-10-182**

#### **8. Demandes d'aide financière**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement de déposer conjointement avec la municipalité de Lac-au-Saumon une demande d'aide financière à COSMOS, la MRC de la Matapédia et la Caisse Populaire Desjardins de la Vallée pour notre projet d'entente intermunicipale de loisir pour l'embauche d'une ressource en loisir.

**2019-10-183**

#### **9. Entente intermunicipale pour l'achat d'une pelle mécanique**

Ce point à l'ordre du jour est retiré et monsieur le conseiller Serge Imbeault quitte la salle du conseil.

**2019-10-184**

#### **10. Demande du club des 50 ans et plus pour la location du gymnase de l'école le 30 novembre 2019**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement d'accorder la location du gymnase au club des 50 et plus.

**2019-10-185**

#### **11. Offre de service MRC**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'accepter l'offre de service du service de génie municipale de la MRC de la Matapédia pour l'inventaire des ponceaux des routes 1 et 2 et des priorités à donner.

**2019-10-186**

#### **12. Acquisition d'un GPS**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**Attendu que** les municipalités de la MRC de la Matapédia désirent présenter un projet d'acquisition d'un GPS dans le cadre de l'aide financière;

**Attendu que** le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000\$

**Attendu que** le coût du projet représente un investissement total d'environ 72 306.00\$;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Léon-le-Grand confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :

- 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

**En conséquence**, Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand s'engage à participer au projet : D'acquisition d'un GPS et d'assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC de La Matapédia comme organisme responsable du projet.

**2019-10-187**

**13. Achat d'abrasifs**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'acheter trois cents tonnes d'abrasif au prix de 26,00\$ la tonne chez les entreprises L. Michaud et fils

**2019-10-188**

**14. Mandat d'appel d'offre regroupé, collecte de matières résiduelles**

**Considérant que** Les contrats de collecte municipale des matières résiduelles se terminent le 31 mai 2020 prochain

**Considérant que** la municipalité de Saint-Léon-le-Grand accepte de procéder par appels d'offres regroupés afin d'obtenir de meilleurs prix en raison d'un volume plus élevé de matières;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Léon-le-Grand accepte d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des municipalités bien qu'il se peut que sa part soit plus élevée ;

**En conséquence**, madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement :

De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

1. La cueillette des données nécessaires à la production de l'appel d'offres;
2. L'appel d'offres regroupé;

**2019-10-189**

**15. Mandat Mallette pour embauche d'un directeur(trice) général (e)**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de mandater Mallette pour effectuer le processus d'embauche d'un (e) directeur (trise) général (e)

**2019- 10-190**

**16. Dons**

**Commandite Halloween :**

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'accorder un dons de 50,00\$ à la brigade d'incendie de la Matapédia à l'occasion de l'Halloween

**La ressource :**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'accorder un don à la ressource au montant de 50,00\$

**17. Correspondance**

La correspondance est lue.

**18. Varia**

**19. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

**2019- 10-191**

**20.Levée de l'assemblée.**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolu unanimement de lever la séance.

---

Jean-Côme Lévesque ,Maire

---

Jean-Noël Barriault, Directeur  
général et secrétaire-trésorier